2e. ANNÉE, No. 27. MANITOBA. SAMEDI, 1 FEVRIER, 1873.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 1 FEVRIER, 1873. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.



REGLEMENT POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CONSTRUCTION.

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE, qu'il est défendu de couper du bois de construction, des perches pour clôtures et du bois de chauffage sur toute terre de la Puissance dans Manitoba, sans en avoir préalablement obtenu la permission du soussigné, ou d'aucun autre officier qui pourra être autorisé à en donner.

1o. Tout colon (autre que ceux en possession de terres boisées), peut obtenir un Permis de l'officier résidant dans la localité la plus rapprochée, pour couper une quantité limitée de Bois de Construction, Perches à clôture ou Bois de chauffage suivant requisition en quantité n'excedant pas les chiffres suivants :—

(12) Douze Billots de Chênes.

(200) Deux cents Billots de Tremble ou autres bois mous.

(2000) Deux Milles Perches à Clôture.

(50) Cinquante Cordes de Bois de chauffage.

Il ne sera chargé aucun frais pour le permis ou pour le bois coupé dans les conditions sus-données.

2o. Les Colons possédant du bois sur leurs terres n'auront aucun droit de se prévaloir de ce présent règlement et il leur est strictement défendu de couper du bois ailleurs que sur leurs propres terres.

Un nombre limité de permis sera émané, sur demande, aux personnes qui voudront couper du bois pour le Commerce dans l'intention de fournir les habitants des villes et villages, ou aussi, ceux qui ne possèdent pas de terre.

Pour ces Permis spéciaux, il ne pourra être coupé plus que les quantités suivantes, savoir :—

Chêne, Cent Billots.

Tremble, Trois cents Billots.

Bois de chauffage, Trois milles Cordes.

Le taux qui devra être payé pour le bois coupé avec ce permis, sera comme suit, savoir :—

Chêne, Deux sous par pied linéaire.

Tremble, Un sous par pied linéaire.

Perches à Clôture, Une piastre par mille.

Bois de chauffage, Vingt-cinq sous par corde.

3o. Tous Colons ou autres personnes recevant un permis, sont avertis de ne pas empiéter sur toute terre réservée pour les Metis, ou occupée ou réclamée, ou sur aucune des sections réservées à la Cie. de la Baie d'Hudson ou pour les Ecoles.

4o. Les personnes obtenant des permis devront se conformer aux conditions, termes et engagements qui les accompagnent, et toute contravention sera sujette aux peines et amendes prescrites dans "l'Acte des Terres de la Puissance" pour violation à ce sujet, connu si tels permis n'avait pas été émané.

(Par ordre)

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 23 Décembre, 1872.

HORRIBLE.

L'infâme boisson qui est toujours au fond des mauvais coups, causait, Samedi dernier, à St. Jean, une boucherie sanglante dans le navire *Montezuma*, actuellement en chargement au quai de la Douane. Après avoir couru tous les antres de débauche et d'ivrognerie, et avalé des demiards de mauvais rum, Alfred K. Loftus, cuisinier du vaisseau, Mathew Mann, John Howden, et plusieurs autres matelots rentraient au logis. Loftus procéda de suite à la galère où il fut suivi par Howden. Une chicane s'éleva. Howden, dit on, frappa Loftus, qui, se voyant mal mener, prit une hache et en frappa son antagoniste sur le chignon du cou, près de la tête, y faisant une ouverture de deux pouces de profondeur. Pas encore satisfait cependant il lui rabattit de nouveau la hache sur la tête, lui faisant une blessure encore plus sérieuse que la première. Howden tomba à la renverse. Les autres accoururent au secours de leur camarade avec des apostrophes menaçantes pour Loftus, qui, en présence de son fait, et remarquant l'apparence menaçante des matelots, se prépara à une vigoureuse défense. Mann voulu fondre sur lui, mais relevant la hache encore rouge du sang de Howden, il appliqua à Mann un vigoureux coup sur le front, lui fendant le crâne et lui faisant une dangereuse et large blessure. Aucun autre n'osant avancer contre lui, Loftus s'enferma dans la cabine qu'il fortifia du mieux qu'il put.

La police ayant été informée de ce qui venait de se passer, se dirigea au lieu du sinistre et s'empara de Loftus qu'elle "emmenotta" soigneusement. Loftus avoua qu'il avait frappé ses confrères, mais il dit que c'était en se défendant contre eux.

Les deux blessés étaient un peu mieux Lundi. Le prisonnier répondit non coupable à l'acte d'accusation.

VARIETES.

M. Provencher, dans un livre qu'il vient de publier en France, dit qu'à Manitoba un hectolitre de semence produit jusqu'à soixante-douze hectolitres de récolte. On lisait cela dans un cercle. "C'est impossible! remarqua quelqu'un.—Fi ! donc, dit un autre, M. Provencher veut parler de choux et de navets.

∴

M. Thiers, qui décline la responsabilité ministérielle, devrait se rappeler cette anecdote de la Restauration :

M. de Cazès entrait le matin chez Sa Majesté et lui disait :

— Sire, le ministère a eu hier la majorité à la Chambre.

— Parfait, répliqua Louis XVIII ; alors je vais me promener.

Le lendemain, le ministre venait et disait :

— Nous n'avons pas eu hier la majorité.

— Parfait, répliquait le roi ; alors allez vous promener.

∴

Nous lison dans le *Figaro* : "Nous recevons une longue lettre dans laquelle on nous dénonce Mgr. l'Archevêque de Paris, comme ayant fait faire dans toutes les églises du diocèse, des quêtes en faveurs des orphelins de la guerre des deux siéges. Ce qui signifie en d'autres termes que des enfants de fédérés et de communards ont reçu des secours comme les enfants de ceux qui sont morts en combattants l'invasion.

"Eh bien ! quand ce serait, où est le mal ? Et depuis quand la charité chrétienne s'est-elle préoccupé de la couleur de la cocarde des pères pour secourir leurs orphelins ?

"Nous ne pouvons que nous féliciter de posséder à Paris un archevêque qui comprend aussi chrétiennement sa mission."

∴

EXPOSITION DES CHATS.—Un exposition de chats est ouverte en ce moment au Palais de Cristal, à Londres. On y voit tous les spécimens de la race, y compris des envois de Liam, de Java, de Smyrne, d'Algérie et d'Archangel. L'un des chats de Java a un œil vert et l'autre bleu. L'animal qui obtient le plus de succès est un chat qui, au lieu de lapper le lait, le prend avec sa patte et le porte ainsi à sa gueule.

Nous lisons dans les journaux de Québec du 10 Décembre dernier les deux aventures suivantes :

Deux jeunes gens de la paroisse de St. Raymond du nom de Jean Morasse et de Charles Wanness, âgés tous deux de vingt-et-un ans, partirent vers le 25 septembre pour faire la chasse dans le bois. Ils devaient être deux mois absents. N'en ayant eu depuis aucune nouvelle, on appréhenda qu'il leur fut arrivé quelque malheur. Une expédition partit le 2 décembre de St. Raymond pour aller à leur recherche. Aujourd'hui, il n'existe plus de doute sur leur sort et deux familles sont maintenant plongées dans le deuil.

Le père de l'un d'eux et le frère de son compagnon, sont de retour depuis le 10, d'une longue expédition qu'ils ont faite pour aller à leur recherche ; ils ont pénétré jusqu'à 50 milles dans le bois au nord de St. Raymond, et se sont rendus jusqu'à une tente que ces pauvres gens s'étaient faite au-delà du Grand Lac Batiscan, et ils ont trouvé presque toutes les provisions qu'ils avaient apportées avec eux, ainsi que quelques vêtements et l'un des fusils dont ils étaient munis ; trois peaux de vison dans la cabane, et près de cette cabane un vison pris au piége et déjà décomposé.

L'habit de l'un d'eux était accroché à une branche sur le bord de la rivière, non loin de leur tente. Tout porte à croire que lorsqu'ils ont péri, ils n'etaient partis de leur cabane que pour quelques instants, car ils s'étaient préparé un repas qui était encore intacte, leur thé était au feu et tout était en ordre dans la cabane. Comme ils avaient apporté un canot d'écorce, et que ce dernier n'a pu être retrouvé, on pense qu'ils se sont noyés. On suppose aussi qu'ils ont pu s'être écartés et être morts de faim, ou bien encore avoir été tués par le tonnerre, qui, comme on le sait, est tombé en maints endroits de la paroisse de St. Raymond vers la fin de septembre.

Le malheureux sort de ces deux jeunes gens afflige tous ceux qui les ont connus ; c'étaient de bons jeunes gens hardis, intelligents et estimés de toute la paroisse

—Jeudi soir, un cri de détresse, qui d'après son timbre et son prolongement, s'annonçait comme provenant d'une autre machine que d'un gosier humain, alla réveiller le *Prince Edouard* qui venait de prendre, à son poste d'ordinaire ses quartiers nocturnes. Deux secondes suffirent au capitaine du bateau traversier pour mettre sur pied son équipage et commender la manœuvre.

On venait d'apercevoir à quelque distance une énorme masse emportée par une banquise plus énorme encore.

L'*Artic*, qui avait laissé le quai du Grand-Tronc à 2 heures et demie

pour Lévis, ayant à son bord plusieurs passagers et du fret pour le train de Montréal et l'Ouest, rencontra sur la route une énorme glace qu'il se mit en frais d'escalader. Mais la banquise, assez forte pour soutenir l'*Artic*, continua sa route comme si rien n'était.

Le capitaine s'apercevant que la promedade se prolongeait un peu trop pour le plaisir des passagers, s'était déterminé à exiger de son confrère du secours.

Le *Prince-Edouard* ne se fit pas prier. Il monta la vapeur ou leva le *steam* comme on dit et vola à la recherche de l'*Artic*.

Ils se rencontrèrent tous deux dans l'anse de Beauport. Le *Prince* lui jeta une amarre et l'entraina à sa remorque, non sans avoir eu beaucoup de difficulté à l'enlever à la position génante où il se trouvait

En définitive le train pour Montréal et l'Ouest, contraint d'attendre ainsi, ne put opérer son départ qu'à 10 heures et demie.



LE METIS.
SAMEDI, 1 FEVRIER, 1873.

La session.

Mercredi prochain, à 3 heures de l'après midi, s'ouvrira la troisième session du premier Parlement de la Province; espérons qu'elle sera fructueuse pour le bien et le progrès du pays.

La première question à résoudre sera celle du choix de l'Orateur dont le siège est devenu vacant par l'entrée au ministère du dernier titulaire. Nos amis anglais réclament le droit d'élire cette fois un des leurs, attendu que le premier orateur était français. Cette prétention serait plus juste si elle ne se produisait qu'à l'ouverture du second Parlement; néaumoins, nous ne reculerons jamais devant l'accomplissement d'une convention d'honneur politique. Nos amis anglais disent que c'est leur tour; c'est bien; qu'ils le prennent. Notre tour reviendra à l'ouverture du second Parlement. c'est compris et entendu.

Nous leur rappellerons cepenpant une condition, c'est qu'ils nous donnent comme Orateur un homme digne, et un homme qui sache le français afin de pouvoir se faire comprendre des membres qui n'entendent pas l'anglais.

C'est un droit, et nous y tenons.

Quelles seront maintenant les mesures de la session?

Nous ne savons au juste; cependant il se peut que le gouvernement présente des loix extrêmement importantes, si nous en croyons certaines rumeurs. L'enrégistrement des titres, la radiation des hyphothèques, l'organisation des cours de comté, l'enrégistrement des actes de l'état civil, les écoles, etc., figureraient, parait-il, dans le programme des travaux de la session. D'où nous concluons que nos députés auront beaucoup de besogne, et mériteront la reconnaissance du pays, si sur tous ces graves sujets ils nous donnent des loix sages, complètes et basées sur la justice et la vérité.

Quant à la politique du gouvernement sur les finances du pays, nous la connaitrons mieux dans quelque temps, et nous la discuterons alors dans toute sa portée.

Un conseil avant de finir à nos membres français; qu'ils restent unis avant tout et sur tout. Si nous restons unis, nous sommes forts; si au contraire la division se met dans nos rangs, nous perdons des avantages incalculables, et Dieu sait ce qu'il adviendra des intérêts dont nous sommes chargés.

Mgr. l'Archeveque.

Nous sommes heureux de dire à nos lecteurs que la santé de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque s'améliore de jour en jour, quoique très lentement. Espérons qu'avant peu nous pourrons voir Sa Grâce entièrement rétablie, reprendre le cours de ses nombreuses occupations et de ses importants travaux. La messe continue de se dire tous les jours dans la chambre de Sa Grâce.

Mort chretienne d'un Sauvage.

Vendredi dernier, un sauvage du nom Thété, est mort à St. Norbert, chez M. Cyrille Marchand, des suites d'un coup reçu au bras. M. Marchand lui a ouvert sa maison, et lui a fait prudiguer tous les soins que requérait son triste etat, avec la charite la plus chrétienne. Ce sauvage était païen, et il avait trois femmes; mais la grâce de Dieu l'attendait là et il y fut fidèle. Il demanda le baptême avec instance: M. le curé de St. Norbert et le Rev. Père Tissot l'instruisirent; et en l'absence du prêtre, comme il se mit tout-à-coup à baisser rapdement, M. Marchand le baptisa. Il semblait n'attendre que cette faveur pour quitter la terre: devant son âme régénérée s'ouvrirent les portes du ciel, et l'entrée de la terre sainte devant ses restes mortels. O Miséricorde infinie! *misericordias Domini in æternum cantabo.*

Respect a la loi.

La semaine dernière quelques Ontariens avaient commencé à faire chantier sur la Réserve des Sauvages près de la Rivière aux Roseaux. Les chefs viennent les trouver. "Vous n'avez pas droit de couper du bois ici.—Laissez nous tranquilles," dirent les hommes d'Ontario, et ils continuaient à bucher comme des sourds "Vous êtes sur nos terres—Laissez nous tranquilles—Nous vous avertissons de partir d'ici—Allez-vous nous laisser tranquilles?" et saisissant les fusils, ils menacent de coucher en joue. A cet argument les sauvages à la course dispaiaissent dans la profondeur du bois. Bientôt ils reparaissent, mais cette fois accompagnés. et tous bien armés. C'est au tour de nos braves Ontariens de prendre leurs jambes à leur cou: ils se mettent à courir, et ils courent encore, ayant laissé en butin entre les mains de leurs vainqueurs, farine, lard, tentes et marmites. Etre Sauvage quelquefois à quelque chose est bon.

Cour du Banc de la Reine.

PROCÈS DE LÉON DUPONT.

Les Jurés suivants sont assermentés:—Antoine Braconnier, Bernard Beriault, Octave Allard, George Ayotte, Jean Bte. Arcand, Joseph Beauregard, Kemper M. Garrioch, John Bruce, Angus McLeod, Geo Bannerman, Lewis Archibald, E. Anderson.

Le Procureur Général ouvre la cause.

La défense est conduite par MM. Royal et Dubuc et M. Cornish.

Le Dr. Bird est assermenté. Il demeure à Winnipeg, et est Coronaire pour Selkirk. Un document lui est présenté, il déclare que c'est une copie des témoignages pris à l'enquête qu'il a faite le 7 Décembre sur le corps de Frederick Voght. L'original est resté dans son bureau.

Dr. Alfred Codd:—Est chirurgien du régiment. Le 6 Décembre, fut appelé par l'officier du jour pour examiner le corps d'un homme qui venait d'être tiré. Entre dans la caserne et voit le défunt étendu sur un lit. La vie était entièrement éteinte. En examinant, trouva sur la tempe droite une blessure causée par une balle. Le corps est resté là en attendant l'enquête du Coronaire. Le jour suivant, le témoin fit l'autopsie du corps, ouvrit la tête et suivit la trace de la balle. Le cerveau était parfaitement sain. La balle avait marqué sa trace en descendant, et fut trouvée enveloppée dans la partie interne du crâne. A extrait la balle avec un ciseau (la balle est produite et est montrée au jury) N'a aucun doute que la mort a été causée par la balle du revolver.

Transquestionné: N'a pas fait d'autre examen que celui de la tête. Ne pense que la mort ait pu avoir d'autre cause que la mort. Une balle tiré après la mort du défunt n'aurait pu produire une semblable blessure.

Richard Power, sous-chef de Police:—Je connais le prisonnier. Il était membre de la force de police et stationné à St. Norbert. J'allai à St. Norbert et lui dit de venir se rapporter à Winnipeg vendredi le 6. Vint en conséquence vers 4 p.m. Je lui dis de revenir vers 7 heures. Il n'était pas en fonction. Les hommes de police ne portent pas de revolver habituellement, mais quand ils ont quelques devoirs speciaux à remplir, ils en ont ordinairement. Des fois le revolver est fourni par le bureau de police, d'autre fois ils s'en procurent eux-mêmes. Je n'ai pas envoyé le prisonnier en fonction spécial ce soir là. Le prisonnier jouissait d'un bon caractère.

Transquestionné: Le prisonnier était dans la police depuis deux mois. S'est bien conduit; a été chargé de la station de St. Norbert, à cause de sa bonne conduite. Je lui avais dit de se rapporter. Sans mon ordre, serait resté à St. Norbert. Quand je le vis à St. Norbert, me demanda un revolver; je lui répondis que je lui en donnerais un s'il y en avait au bureau. A quitté bureau de police vers 5 heures. Deux hommes de la force de police ont des revolvers non fournis par le bureau. Se les sont procurés eux-mêmes. A une autre station, je pense qu'il peut être plus nécessaire d'avoir un revolver. Si j'étais stationné à 10 milles, j'aimerais à avoir un revolver. Comme il devait retourner à St. Norbert, et que je n'avais pas de revolver à lui donner, je lui dis qu'il pouvait s'en procurer un. Le successeur du prisonnier à St Norbert, Flinn, a un revolver qui lui appartient.

James Dobson, caporal, à Fort Garry:—Le soir du 6 Décembre, j'étais en devoir à Fort Garry. Quand j'eus fini, je rentrai dans la caserne et vit le prisonnier parlant à des soldats. Rentrant dans la Chambre No. 1, je vis le défunt Voght couché sur un lit. Il se leva et alla s'asseoir près du prisonnier, sur un autre lit. J'allai vers le défunt et j'étais sur le point de lui mettre la main sur l'épaule, lorsque j'entendis une détonation, et vis Voght tomber mort. Le coup avait été tiré par prisonnier. Le prisonnier était assis sur un lit entre le défunt et le soldat Goyer. Voght était à la gauche du prisonnier. Ils parlaient tranquillement et ne paraissait pas excités. Avant le coup, je vis quelque chose qui brillait dans les mains du prisonnier, et après le coup je vis que c'était un revolver. Le prisonnier le garda dans la même position jusqu'à ce que je le lui enlevai. Le revolver était à 6 pouces de la tête du défunt lorsqu'il partit. J'ai demandé une lampe, et vis du sang Le prisonnier ne paraissait pas effrayé. Il tenait le revolver dans la même position. Entre le coup et le moment où j'ai enlevé le revolver au prisonnier, il n'avait pas le temps d'enlever une cartouche et d'en mettre une autre.

(Le revolver est produit par Power qui jure qu'au meilleur de sa connaissance, c'est le même qui lui a été remis par l'adjudant Gagnier.)

Dobson.—C'est en apparence le même revolver que j'ai enlevé au prisonnier. Quand j'ai enlevé le revolver le prisonnier a dit quelque chose que je n'ai pas bien compris, étant trop excité. Au meilleur de ma connaissance, le prisonnier dit: qu'il ne savait pas qu'il fut chargé ou qu'il y avait un autre coup dans le revolver. Il y avait de la lumière dans la chambre. On voyait bien.

Transquestionné.—Je vis d'abord le prisonnier dans la chambre No. 2, puis dans celle No. 1. Il était là quand j'entrai Je pense qu'il était debout. Plusieurs soldats étaient debout dans la même chambre. Quand j'allai vers Voght, le pistolet était pointé sur lui. Levant ma main sur son épaule, je vis briller quelque chose, puis la flamme, et le défunt tomba à mes pieds. Voght faisait face à la lumière. Je pensai d'abord que c'était une cartouche blanche. Le prisonnier ne bougeait pas et paraissait froid. Il dit quelque chose en mauvais anglais. J'ai dit dans ma déposition devant le coronaire qu'il avait dit qu'il ne savait pas que le pistolet fut chargé ou qu'il y avait une autre charge dedans. Je n'ai pas bien compris et ne puis jurer laquelle des deux remarques a été prononcée par le prisonnier. Il parlait avec le défunt d'un ton amical. Je n'ai jamais entendu dire qu'ils fussent ennemis. Après le coup, le prisonnier n'a pas cherché à s'évader. Je lui ai enlevé le revolver environ une demi-minute après le coup; il n'a fait aucune résistance, et n'a rien fait pour paraître suspect.

Peter Purvis.—Je suis soldat à Fort Garry. J'étais dans la chambre No. 1, entre 6 ou 7 heures le 6 Décembre. Dobson vint à moi et me parla de Voght. Dobson alla ensuite vers Voght qui se trouvait assis à côté du prisonnier. Goyer était assis de l'autre côte. Le prisonnier avait quelque chose à la main que je n'avais pas distingué. Il parlait bas avec défunt. Un instant après, je vis la flamme, j'entendis la détonation, et je vis tomber le défunt aux pieds de Dobson. Je vis du sang sur la tempe du défunt. Le prisonnier tenait le revolver pointé vers Goyer, et je l'entendis dire: Je ne savais pas qu'il fut chargé; puis ensuite: il y a un autre coup dans le revolver.

Je partis pour aller au docteur. Dobson dit: donnez-moi le revolver. Le prisonnier avait pris de la boisson, mais pas assez pour l'affecter. Je n'entendis aucune parole vive entre prisonnier et défunt. J'étais près du défunt quand il est tombé. Je n'ai pas vu le prisonnier depuis qu'il est déchargé. Il avait été soldat dans la même compagnie que Voght. Je ne les ai jamais vus se quereller.

Transquestionné.—Je vis d'abord le prisonnier entre le défunt et Goyer. Je n'ai jamais eu connaissance qu'il existait le moindre sentiment d'inimitié entre le prisonnier et le défunt. Je n'ai pas vu de bâton entre les mains du prisonnier. Je n'ai pas vu le pistolet dans les mains du défunt. Après coup, le prisonnier a parlé en très mauvais anglais. Il y avait alors une grande excitation. Il a dit: Je ne savais pas qu'il fut chargé Il y a encore un coup de chargé. Je ne sais à qui il parlait lorsqu'il disait ces mots. Il me regardait.

Alexandre Goyer.—Soldat au Fort Garry. Je ne parle pas l'anglais, je le comprends un peu. Le 6 Décembre, le prisonnier m'a fait demander par le caporal Johnson. Je descendis et vis le prisonnier qui me donna la main. J'invitai le prisonnier à venir à ma chambre. Le défunt arriva et le pria par trois fois en français de monter avec lui Je l'invitai par deux fois. Nous montâmes ensemble. Voght le premier, Dupont ensuite et moi le dernier Le défunt alla se déshabiller dans un coin. Le prisonnier alla vers les soldats et donna la main à chacun. J'allai m'asseoir sur mon lit. Le défunt était aussi à son lit, le 4ème. du mien. Je dis au prisonnier de venir s'asseoir avec moi, et la 2de. fois il vint. Le défunt était alors à la table, allumant sa pipe à la lampe. Je parlais au prisonnier. Le défunt vint et lui demanda s'il aimait à être dans la police. Le prisonnier répondit que oui. Le défunt demanda s'il on avait besoin d'hommes à la police. Le prisonnier lui répondit affirmativement, puis il demanda au défunt s'il avait peur des balles. Le défunt répondit que non. Le défunt s'assit sur mon lit, près du prisonnier. Celui-ci lui dit qu'il avait acheté un revolver qu'il avait payé $14. Il mit la main dans sa poche de pantalon, sortit le pistolet et l'arma. Le défunt lui dit de faire attention, s'il était chargé! Le prisonnier répondit qu'il n'était pas chargé. Puis il tourna un peu, et lui présenta le revolver vis-à-vis la tempe Il fit partir le coup et le défunt tomba. Dupont dit: "Je ne savais pas qu'il fut chargé." Le revolver était à environ 2 pouces du défunt. Après que le défunt fut tombé, l'endroit où la balle était entrée se trouvait noirci. Le prisonnier a dit en anglais: je ne savais pas qu'il fut chargé. Puis il est resté immobile. Les deux mains lui sont tombées, et il continuait à tenir son revolver. J'étais près du prisonnier, et je suis certain de ce que je dis. Je sautai par dessus un lit, et me sauvais à l'extrémité de la chambre Je vis deux soldats aller au défunt et dire qu'il était mort. J'allai aussitôt chez l'adjudant et lui contai l'affaire. Quand le prisonnier présenta revolver au défunt, il riait. Je ne pensais pas qu'il allait tirer, et ne lui pensais aucune mauvaise intention. Je connaissais le prisonnier et le défunt depuis un an. A ma connaissance, ils ne se sont jamais disputés. Au contraire, ils se sont toujours parus bons amis. Ils étaient ensemble depuis environ une demi heure quand le coup partit.

(A Continuer)

Association Agricole Provinciale.

Il y a eu mercredi, le 22 Janvier dernier, une assemblée de cette Association, A. M. Brown, Ecr., fut appelé au fauteuil.

Le Trésorier donne lecture du rapport financier suivant:

ACTIF.

Souscription des Membres	$4[illegible]
Souscription reçu pour l'importation d'un jeune taureau présenté à la Société par l'Hon. M. Skead d'Ottawa	25,00
Admission à l'Exposition	204,00
Reçu de l'Association Selkirk	67,00
Octroi du Gouvernement	1000,00
Total	$17[illegible]

PASSIF.

Payé aux prix de l'exposition	$620,00
Dépenses totales de l'exposition, impression, etc.	551,[illegible]
Salaire du Secrétaire	100,00
Salaire du Trésorier	75,00
Balance en Banque d'Epargne	881,25
Total	$172[illegible]

En sus de la balance citée plus haut, l'Association a droit à un octroi de $200 du par le Gouvernement à la Société Selkirk.

L'élection des officiers donna le résultat suivant:

Président: L'Hon. D. A. Smith, Vice-Présidents: K. McKenzie, l'Hon M. A. Girard, W. F. Luxton, R. Cunningham, Ecr. M.P., l'Hon. A. G. B. Bannatyne.

Directeurs:—Comté Selkirk:—L'Hon. Jos. Royal, W. J. Lonsdale, l'Hon. J. H. Clarke, J. Fraser, W. Tait, W. B. Hall et H. Cook.

Comté Provencher:—J. H Tavish, M.P.P., P. Delorme, Chs. Nolin, J. Bte. Lapointe, J. B. Gervais, et Jos. Turenne.

Comté Marquette:—Robert Morgan, H. Grant, l'Hon. Jos. Dubuc, Chs. Mair, P. Léveillé et M. Lépine.

Comté Lisgar:—L'Hon. T. Howard, H Pritchard, E. G. G. B. Hay, M.P.P., T. Norquay, W. Flett, et S. L. Bedson.

Secrétaire:—James Stewart.

Trésorier:—George Roy.

Un diner superbe.

Le 23 ult M. Victor Beaupré, Surintendant des Travaux Publics, recevait à diner chez lui, un certain nombre de ses amis de Winnipeg et des environs.

Au nombre des convives se trouvaient: L'Hon. M. Clarke, l'Hon. M Royal, l'Hon. M. Howard, l'Hon. M Norquay, l'Hon M. Bannatyne, M Cunningham, M.P., l'Hon. M. Breland, le Capt. Gagnier, l'Hon. M. Hamelin, le Major Taschereau, M. Dubuc, M.P.P., le Sherif Armstrong, le Capt de Plainval, M. Schmidt, M.P.P., le Lieut Martineau, M. Carey, Prothonotaire, MM. Brown, Brokovski, Radiger, Carruthers, F. Clarke, Drs. Paré et Roy, MM. Geo. Roy, McDougall, Simard, Spence, etc. Mets exquis et variés, vins choisis, champagne en abondence, tout contribuait à en faire un diner de première classe et montrait que M. Beaupré sait faire les choses magnifiquement. Un grand nombre de toasts furent proposés, et les discours ne manquèrent pas. La gaité la plus vive régna pendant le diner, et M. Beaupré eut la satisfaction de voir ses hôtes s'amuser très-bien et apprécier hautement sa gracieuse hospitalité.

Mort de M. le G. V. Truteau.

Nous apprenons avec une bien vive douleur, la mort de M. le Grand Vicaire Truteau, du Diocèse de Montréal. Nous extrayons de *La Minerve* les détails suivants sur ce vénérable patriarche:

Sâmedi dernier, vers 4 heure, la nouvelle que M. le Grand-Vicaire Truteau venait de rendre son âme à Dieu se répandait dans notre ville. Nous partageons la douleur que cette mort a fait naitre et nous prenons part au deuil dans lequel elle a plongé les amis de ce saint prêtre.

Le Rev. Alexis Frédéric Truteau est né à Montréal, le 17 juin 18[illegible], fils de Toussaint Truteau et de Marie Louise Papineau, il a été ordonné prêtre le 18 septembre 1830; [illegible] de l'église St. Jacques de Montréal; en 1836, [illegible] 1840, chapelain de l'Evêque de Montréal, [illegible] du chapitre [illegible]

L'IMPRIMERIE PÂLE

quelques années après Vicaire-Général; en 1867, député par l'Evêque de Montreal, se rend à Rome, où il passa l'année; 1868, chargé par la Cour de Rome de remettre le *Pallium* à Mgr. l'Archevèque de Quebec.

"Un premier service, le corps present, sera chanté pour le defunt à l'eglise de la Providence, demain, mardi, à 9 heures. Un second service, aussi le corps present, sera chanté à la cathedrale, jeudi, 2 janvier, à 10 heures.

A l'issue de ce dernier service, les res restes du regretté M. Truteau se ront transportes à la Providence, où ils seront deposés dans le caveau de cette église, en attendant que les voûtes de la nouvelle cathedrle soient construites.

UNE FETE DE FAMILLE A JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC.

Nous lisons dans le dernier numéro de *La Gazette de Joliette* des détails interessants sur une bien belle cérémonie qui a eu lieu dans cette petite ville de la Province de Quebec, à l'occasion des Noces d'Or de M. J. Bte Désautels dit Lapointe. M. Lapointe est le père de notre estime concitoyen M. J. Bte. Lapointe de Ste. Anne de la Pointe de Chêne, et a autrefois été un de ces intrépides voyageurs qui sont venus parcourir le Nord Ouest au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Cie. du Nord Ouest.

Rapport du Grand-Jury.

Dans la traduction toute faite du Rapport ou *Presentment* du Grand Jury que nous avons publie samedi dernier, le passage suivant se trouvait avoir eté omis dans la copie originale. On comprendra que nous nous empressons de recifier cette omission

En finissant ce rapport nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer d'une manière toute spéciale notre reconnaissance au Procureur Genéral. Tout ce qui a pu être fait pour nous aider dans l'accomplissement de nos devoirs, a eté fait dans la conduite des affaires de la Couronne, et le tout, d'une manière si complète et si satisfaisante, que nous croirions avoir manqué à notre devoir envers l'Officier de la Couronne, dans cette Province, qui avait le plus de travail à faire et qui nécessairement a dû prendre plus de peine, si nous ne le remercions ainsi publiquement.

(Signé),

JOHN MATHESON,
Président.

NOUVELLES LOCALES.

— Notre Législature se réunira Mercredi prochain le 5 courant.

— Le Col. W. Osborne Smith est de retour de Montreal.

— Les troupes du Fort on fait une promenade à travers la ville samedi dernier.

— Une troupe d'amateurs du Fort se propose de convertir en theâtre la bâtisse des Immigrants.

— L'hotel Davis a failli dévenir le proie des flammes la semaine dernière.

— On a commencé la construction d'un nouveau pont sur la rivière La Seine à St. Boniface.

— La Cie. de Télégraphe North Western est a étendre sa ligne jusqu'au Fort de Pierre.

— Plusieurs inspecteurs de bois ont été nommés par le bureau des Terres.

— M. Hector LeBer, arpenteur, a terminé ses travaux d'inspection sur la rivière Sale.

— Le Col. J. S. Dennis reçoit des députations presque tous les jours à propos de la question des Terres.

— Ont constate que les noms d'un grand nombre de personnes ont ete omis dans le récensement de 1870.

— M. Victor Beaupré, Surintendant des Travaux Publics, est a préparer la bâtisse du Parlement pour la prochaine session.

— Un individu du nom de Kennedy a été trouvé gelé. Sur enquête tenue par le Dr. Bird le verdict a été rendu en conséquence.

— Nos malles ne viennent pas encore régulièrement, cependant il y a ... car nous en recevons en ... deux chaque semaine.

— Il y a foule tous les jours au bureau des Terres, depuis qu'on se prépare à la distribution des terres aux Metis

— L'épizootie fait des ravages considérables sur les animaux. A la ville et dans les paroisses environnantes tous les chevaux sont malades. On ne rapporte pas encore de cas fatal.

NOUVELLES CANADIENNES.

— La Législature d'Ontario est en session depuis le commencement de Janvier.

— L'Hon. de Cosmos de la Colombie Anglaise a ete chargé de former un nouveau gouvernement.

— Plusieurs journaux de la Province de Quebec demandent l'abolition du Conseil Législatif.

— La Législature de Québec a été prorogée le 24 Décembre dernier.

— Il est probable que Sir George Et. Cartier ne sera pas de retour pour la prochaine session fédérale.

— La Banque d'Epargne de Montreal a donne $6,025 aux institutions de charite de cette ville.

— La messe de minuit a été célébrée avec beaucoup de solennité dans presque toutes les églises catholiques dans la Province de Quebec.

— Le Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, Sir Narcisse F. Belleau, a sanctionne 79 Bills passes durant la dernière session de la Législature de Quebec.

— La Chambre des Arts et Manufactures pour la Province de Quebec est abolie et est remplacée par un Conseil des Arts et Manufactures, nommé par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

— L'Hon. M. Joseph Cauchon a été reélu membre de la Chambre d'Assemblée pour le comté Montmorency. On parlait d'une opposition, mais l'election s'est faite par acclamation.

— La loi des écoles du Nouveau-Brunswick fonctionne très mal. Dans plusieurs localités il est impossible aux commissaires de prelever les taxes, et des personnes se laissent même emprisonner plutôt que de se soumettre à une loi aussi arbitraire et injuste. Courage!

— La côte de Gaspe a été visitée par une effroyable tempête, le 6 de Decembre. Toutes les constructions sur la rive de Griffin Cove ont ete balayées; il en est de même à Sandy Beach. Du côté nord de la Baie, plusieurs maisons de pêche ont aussi ete emportées.

PETITES NOTES DE LA PRESSE.

— L'épizootie continue à sévir aux Etats Unis, et s'étend vers l'Ouest.

— L'ordre vient d'être rétabli dans le Paraguay, l'Uraguay et la Republique Argentine par un traité de paix.

— Le prétendu Tichborne a tenu une assemblée orageuse à St. James Hall, Londres, jeudi.

— Les Feniens s'agitent en Angleterre.

— On craint le choléra asiatique pour l'été prochain.

— Dans une insurrection à Madrid, 20 personnes ont perdu la vie.

Necrologie.

La mort vient d'enlever à sa famille éplorée, une jeune fille de vingt-deux ans. Dans la nuit de Samedi dernier Mademoiselle Marie Riel rendait sa belle âme à Dieu après une maladie de quelques jours seulement. Cette mort inattendue a plongé les parents et amis de la famille dans une bien profonde douleur. Mademoiselle Riel etait doué d'un de ces caractères nobles et généreux qui rendait ses jours precieux, et lui avait conquis l'estime de tous ceux qui l'ont connue.

Elle avait reçu une éducation distinguée au pensionnat des RR. SS. Grises. Un arrondissement scolaire se trouvant sans institutrice, elle avait consenti malgré sa faible santé, à se devouer pour prendre la direction de l'école et faisait la classe depuis quelques mois.

Les funérailles ont eu lieu Mardi, à la Métropole. Un grand concours de parents et d'amis suivait le convoi. Le service funèbre a été chanté par le Rev. P. Maisonneuve. Mlle. Riel etait sœur de Louis Riel, Ecr., et de la Rvde. Sœur Riel, missionnaire à l'Ile à la Crosse.

Nous offrons nos sincères condoléances à sa famille affligée.

La maladie des chevaux.

Nous voyons dans l'*American Agriculturist* que la maladie des chevaux fait d'immense progrès aux Etats-Unis.

"La maladie, dit cette publication, origine en Canada, et en quelques jours elle avait envahi New-York et Philadelphie; il est même probable qu'avant que ces lignes soient connues de nos lecteurs, elle sera répandue par tout le pays au sud et à l'ouest. Si les conditions lui sont favorables, il est à craindre que d'autres espèces animales soient attaquées. Heureusement que cette maladie, si prompte dans ses attaques et si rapide dans son expansion, est comparativement peu dangereuse lorsqu'elle est traitée convenablement.

"Sa première apparition se reconnait aux symptômes suivants: L'animal a une apparence abattue, le poil rude, les yeux larmoyants, il tient la tête basse et manifeste une repugnance contre tout mouvement. A la première apparition de ces symptômes, il faut soigner l'animal, le tenir sèchement, chaudement, sur une bonne litière, bien enveloppé de couverture, et nourri de *bouettes* tièdes, d'avoine chaude et de foin haché et humecté. On peut en outre administrer une petite dose, soit une cuillerée à thé, de salpêtre en poudre.

Quelques uns des condiments ou *poudres de condition* generalement employés seront très utiles, et l'on pourra y ajouter de la tisane tiède de graines de lin ou du gruau clair. Si ces simples remèdes sont employés immediatement, la maladie cèdera au bout de quelques jours.

Si cependant, par negligence ou autrement, on permet aux symptômes de s'aggraver; si une abondante expectoration s'echappe des narines, avec mal de gorge, perte d'appetit, toux, fièvre et refroidissement des pieds et des jambes, il faudra au traitement précédent ajouter quelques remèdes plus actifs. On devra souvent laver les narines de l'animal avec de l'eau tiède melangée d'un peu de vinaigre, lui rechauffer la tête au moyen d'un sac de son echaudé attaché sur le chanfrein, lui bagner les pieds et les jambes dans de l'eau chaude, et les lui assecher complètement avec un morceau d'etoffe. Frottez-lui également tout le corps et enveloppez-le de la tête à la queue, dans une epaisse couverture. En outre, mettez le à l'abri de tout courant d'air, dans une etable sèche et bien ventilée.

La fumée de goudron est un bon désinfectant; prenez une petite quantité de goudron, remuez-la avec un fer rouge et introduisez la fumée ainsi produite dans toutes les parties de la bâtisse. Le mal de gorge peut être soulagé, en frottant l'extérieur de cette partie avec de la moutarde délayée dans de l'eau tiède, et aussi en plaçant dans l'arrière bouche une cuillerée de melasse ou de miel et de vinaigre, melangés ensemble. On ne doit injecter aucun remède dans la gorge, et la saignée n'es pas permise Si le temps est beau, le malade peut prendre un peu d'exercice, mais il ne faut pas le faire travailler, ni l'exposer à la pluie et à l'humidité. Enfin, on ne doit pas trop se presser de donner à l'animal une nourriture substantielle, sous prétexte d'accélérer sa convalescence, mais il faut laisser au temps le soin de le ramener à la santé Par ce moyen, tout l'accident se bornera à quelques jours de maladie.

— Le dernier testament de Greeley est contesté.

— Un traité a été conclu entre le Bresil et la Confédération Argentine.

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort Garry, le 1er Janvier, 1873.

A.	Marchand, Mde Maxime
Armstrong, Henry C	Martin, John A
Armstrong, R Howie	Martin, Donald
Atkinson, Joseph	Mahan, Charles
B.	Moffat, William
Bake, Harry	Mc.
Bell, H J	McArthur, Malcolm
Beare, Private E	McCarthy, Mr
Body, John	McFarlane, D
Boland, Jas R	McAllister, James
Bouvet, Emile	McCrae, John
Brown, Frank	McKenzie, Alex
Brosse, Mr	McDonald, Roderick
Bruce, Hermann	McAuslan, William
Budge, Daniel	McKeighnie, John
C.	McPherson, David
Campbell, John D	McLeod, Donald
Cawley, J B	McLeod, Angus
Cooper, Donald Grant	McLeod, Mrs Eliza
Cier, George	N.
Chisholm, James	Neilson, D
Chisholm, L	Neve, Fred
Croutwright, John	Nicholes, Fred
D.	O.
Davey, W W	O'Grady, John
Derby, Eugene W	Obichon, Mrs Mary
E.	P.
Eagles, William	Page, Richard
Elliott, Jas J (2)	Porter, William
Ellis, Thomas	Piatt, J S
F.	Plunkett, James
Fain, Jean Baptiste	Price, P
Ferguson, Hugh C	R.
Ferguson, Donald	Reid, J Lestock (2)
Ferguson, William	Reid, William
Fidler, Alban	Reynolds, H L (3)
Forbes, John	Robertson, Arch'd
G.	Robertson, A (2)
Goodrich, Wm	Ruthven, John
Grady, John B (3)	S.
Grey, John Kempton	Smith, Miss Carrie
Gray, Mrs Mary Ann	Smith, William
Graham, Samuel	Smith, Neil (3)
Gutteridge, Henry	Snelling, Mr
H.	Sampson, Elzear
Hargrave, John R (2)	Sinclair, James C
Haslem, Andrew	Sinclair, Jas Bruce
Hall, Thomas	Stevens, Harry (3)
Hair, J Taylor	Sutherland, P (2)
Harris, George	Sutherland, James
Hill, Wilson	Stocker, R
Hill, Alfred	Stauffer, J R
House, W P	Sulivan, Michel
Hogan, Pierce	T.
Hogg, Thomas	Tourquotte, Victor
J.	Thibeault, Louis
Johnston, John	Todd, John
K.	V.
Kirk, Alexander (4)	Vallie, Joseph
Kirkwood, John B	Villiers, Col
Keys, Thomas	W.
Kelly, H	Waggoner, William
L.	Whittier, William
Landry, Norbert	Wilson, Frank H
Lock, Wm	Wilson, Justus
Lowthart, John	Wilson, R J
Lelland, M	Winnot, G
Lyons, John Jas R (2)	
M.	
Moore, F E	

A. G. B. BANNATYNE, M. P.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.
DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
HON. M. A. GIRARD, Manitoba.
A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

J. H. ASHDOWN.

EN FACE DE LA PHARMACIE DU DR. BIRD.

A en mains toutes sortes de POELES et USTENSILES de cuisine de la meilleure qualité et des plus durables.

FOURNAISES,
HUILE DE CHARBON,
QUINCAILLERIE,
FERBLANTERIE,
&c., &c., &c.

Qu'il vendra aux plus bas prix au comptant.

Une visite est respectueusement sollicité.

Winnipeg, 1er Aout, 1872. 1a

Aux Ecoles.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,
PAPIER,
POUDRE A ENCRE,
ARDOISES,
CAAIERS,
PLUMES,
CRAYONS,
CRAIE,
&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collége des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU: A LA PHARMACIE APPELÉE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverts aux Souscripteurs à FORT GARRY, Manitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.
HON. JAMES McKAY, Manitoba.
ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.
GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.
SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.
JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.
ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,
Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et déçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amelioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions	45 00
No. 1, Battens	50 00
Colles de toute sorte	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non " "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetees, etc. "	55 00
Bois clair blanchi	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, ½, 1½, 2 pouces	70 00
Bardeaux XX	7 25
" X	5 50
Lattes	5 00
Piquets de clôtures, plates	18 00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il aît un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jao.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Medecin Veterinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Dec., 1871. 1a.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernieres améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Wm. Chambers

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Réparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

ETAL DE BOUCHERIE ET CHARCUTERIE.

SAUCISSES.

M. MAXIME ROCAN prend la liberté d'informer les citoyens de Winnipeg et des environs qu'il vient d'ouvrir un ETAL DE BOUCHERIE près du Block McDermot, WINNIPEG, voisin de l'imprimerie du *Metis*, ou l'on trouvera constamment du BOEUF, ROSBIF, BIFTECK, &c., de première qualité, des VIANDES DE PORC FRAIS, LARDSALÉ, SAUCISSES, &c., &c.

Prix moderes.

M. ROCAN sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Winnipeg, 18 Juillet, 1872.

AUX CHASSEURS, TRAITEURS, etc.

"Tue-Douleurs"

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nomme le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marche que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.

"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg. ao.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,
Vaisselle,
Fleur,
Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.



Chemin de fer Great Western DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le materiel roulant comprend toutes les dernières inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Executeurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, reviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique DU "METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumeres sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'etage superieur de la partie Sud des Bâtisses McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR
POUR
AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractere que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871